

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CALLIGRAMMES « Magie & Sorcellerie 2021 »

Article 1 : Généralités et dates du concours

Le pays de Châteaugiron Communauté organise un concours de calligrammes sur la thématique « **Magie & Sorcellerie** ». Il est destiné aux scolaires **du 9 septembre au 15 octobre 2021**, date limite du dépôt des textes auprès de vos référents bibliothécaires.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux classes de CE2 – CM1 – CM2 - 6è - 5è - 4è -3è.

Le concours de poésie « **Magie & Sorcellerie** » comporte deux catégories :

- CATÉGORIE 1 : du CE2 au CM2
- CATÉGORIE 2 : de la 6è à la 3è

Le texte proposé doit être inédit.

Les calligrammes seront librement inspirés d'un dessin original créé par Bernard Vanmalle, poète calligraphe (en résidence d'avril à mai 2021) et Président du jury du concours 2021. Ce dessin est le même pour tous les participants. (**Il est joint à ce règlement en annexe 1.**)

Article 3 : Conditions de présentation

Les poésies devront être présentées sous la forme de calligrammes. Tous les modes d'écriture poétique - forme classique ou libre, prose ou vers - sont acceptés. 2 à 4 calligrammes par classe sont acceptés.

Chaque œuvre devra obéir aux normes de présentation suivantes :

- être présentée sur une page A4 de format 21 x 29.7cm
- avoir une présentation soignée

Les titres des poésies sont facultatifs. Les citations ou remarques ne sont pas admises.

Article 4 : Envoi de la poésie

Les calligrammes sont déposés directement auprès de vos bibliothécaires référents (dans la commune).

Article 5 : Préservation de l'anonymat

La création proposée portera en haut, à droite de la 1ère page, un code composé :

- un nombre à 3 chiffres ;
- un mot clé suivi du numéro de la catégorie 1 dans laquelle la classe concourt, ceci afin de garantir l'anonymat auprès des membres du jury.

Ex : « 1-2-3 – histoire – 1 » ce qui correspond à un code personnel (1-2-3-histoire) dans la catégorie 1. Aucun pseudo ne sera accepté.

Merci de joindre une seconde pièce jointe dans laquelle vous indiquerez :

- le code choisi ;
- vos nom et prénom (enseignant) ;
- le nom de l'école et la classe ;
- l'adresse postale de l'école ;
- les adresses mail (enseignant et école) ;
- le numéro de téléphone de l'école.

Article 6 : Coût et publication

La participation au concours est gratuite. Sous couvert d'un nombre suffisant de participants, les poésies pourront faire l'objet d'une publication papier sous forme de recueil. Un exemplaire sera remis à chaque élève participant.

Article 7 : Le jury

Le jury sera composé de lecteurs des groupes et comités de lecture du réseau des médiathèques du Pays de Châteaugiron, de bénévoles, de bibliothécaires et d'élus du territoire. Il sera présidé par le poète calligraphe Bernard Vanmalle.

Article 8 : Résultats du concours

Les deux meilleures œuvres de chaque catégorie seront récompensées. Les classes lauréates se verront offrir un bon d'achat pour des livres. La valeur des bons d'achat sera de 30 € pour la première classe et de 20 € pour la seconde dans chaque catégorie.

L'annonce des résultats et **la remise des prix aura lieu le dimanche 28 novembre 2021 à 12h** pendant le Festival du livre « Les Enchanteurs » à Châteaugiron. Le palmarès sera adressé par mail à chaque participant après le Festival du livre. Les textes ne seront pas restitués aux participants.

Article 9 : Communication, droit d'auteurs et droit à l'image

Les semaines précédant l'annonce des résultats, les nouvelles proposées au concours pourront être affichées en vitrine chez les commerçants partenaires du Festival du livre.

Elles pourront également être publiées par l'organisateur sur le site du pays de Châteaugiron Communauté, celui du Festival du livre et dans les journaux entre le 20 novembre 2021 et le 20 juillet 2022 et cela sans droits d'auteur.

Les participants au concours autorisent les organisateurs et la presse à les prendre en photo et à disposer de ces photos pour rendre compte des résultats sur leurs supports de communication.

Article 10 : Respect du présent règlement et des décisions du jury

Le fait de poser sa candidature au concours de poésie « **Magie & Sorcellerie** » implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury. Les décisions du jury seront sans appel.

ANNEXE – CONCOURS DE NOUVELLES
«MAGIE & SORCELLERIE »

